



Délibération du conseil municipal Séance du 21 novembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Nombre de suffrages : 12

L'an 2024, le vingt et un novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme SORBIER Chloé, Mme TERRIER Sandra

Absents excusés :

Mme GADY Sarah donne pouvoir à Mme SORBIER Chloé, M. COUPECHOUX Franck donne pouvoir à M. BORTOT Pascal, M. LUCOT Pierre donne pouvoir à Mme PEDRON Nathalie

Date de convocation
14/11/2024

Secrétaire de séance : M. BLOT Dominique

Objet : Décision modificative n° 1 - Virement compte 012 (Délibération n° 2024-48)

M. le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de modifier le budget primitif 2024 de la commune et de procéder à l'ajustement des crédits relatifs au chapitre 012 frais de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide les révisions de crédits telles que présentées ci-dessous.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61558 (011) : Autres bâtiments	- 5 000,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	2 000,00		
6413 (012) Personnel non titulaire	2 000,00		
6450 (012) : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 000,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le 26/11/2024

ID : 021-212105852-20241121-2024_48-BF



Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saulon-la-Chapelle
Le Maire, Pascal BORTOT

